

PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 921-2024**

**LUNDI 25 JUIN 2024 À 19 H 30**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 921-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-  
2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 24-14074 à sa séance ordinaire du 27 mai 2024, du projet de règlement numéro **921-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 165<sup>e</sup> Rue à l'est de la 22<sup>e</sup> Avenue**, tiendra une assemblée publique de consultation le **25 juin 2024** à compter de **19 h 30** dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

**Que ce projet de règlement a pour effet de permettre les habitations unifamiliales isolées et jumelées dans la 165<sup>e</sup> Rue en haut de la 22<sup>e</sup> Avenue en remplacement des unifamiliales en marge latérale zéro qui étaient projetées.**

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca).

**Donné à Saint-Georges,  
ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2024.**



**M<sup>me</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**